



Édition 2026 de la vente de Mimosa du Bonheur

Les vendredi 30 et samedi 31 janvier 2026 aura lieu la traditionnelle vente du mimosa pour offrir des loisirs et des vacances aux enfants défavorisés du canton.

Une belle histoire qui dure depuis 78 ans

En 1948, des familles françaises envoient des bouquets de mimosa à la Croix-Rouge suisse pour la remercier d'avoir accueilli pendant la guerre des milliers d'enfants. Roger Nordmann, fondateur de la Chaîne du Bonheur, et Marcel Jenny, secrétaire général de la Croix-Rouge genevoise, saisissent cette belle occasion pour mettre en vente annuellement le Mimosa du Bonheur : ils créent ainsi une action de solidarité qui considère les loisirs comme un véritable outil d'intégration, de socialisation et d'épanouissement, dont les enfants devraient tous pouvoir bénéficier.

Aujourd'hui, cela fait plus de trois quarts de siècle que cette fleur gracile et lumineuse symbolise la solidarité envers les enfants défavorisés.

Données-clés annuelles

- plus de 130 bénévoles, coordonné-e-s par la Croix-Rouge genevoise, le CPV et Caritas Jeunesse, se mobilisent dans la bonne humeur pour vendre du mimosa dans le canton de Genève.
- dans le cadre du fonds Mimosa, la Croix-Rouge genevoise a accordé l'an passé **342 aides** pour un total de **292 enfants** qui ont ainsi profité d'activités de loisirs, sportives et culturelles.

Acteurs et partenaires

L'action Mimosa du Bonheur couvre la majeure partie de la Suisse romande et une partie proche de la Suisse alémanique. Elle regroupe sous forme de partenariat des associations cantonales de la Croix-Rouge, des institutions caritatives et des sociétés pédagogiques cantonales. À Genève, la Croix-Rouge genevoise, le CPV et Caritas Jeunesse organisent conjointement l'action.

L'Association suisse du Mimosa du Bonheur, dont le siège est à Yverdon-les-Bains, est l'organisation faîtière au niveau national. Elle est responsable de la gestion générale (logistique, commande et acheminement des fleurs, administration, informatique, comptabilité).



Les bénéficiaires

Dans chaque canton, les produits de l'action Mimosa du Bonheur sont répartis entre les différents partenaires au prorata du chiffre d'affaires réalisé lors de la vente. L'entièreté des bénéfices de la vente du mimosa est dédiée au financement d'activités de loisirs pour les enfants issus des familles les plus démunies de leur région respective qui en font la demande. Les prestations financières sont attribuées de façon unique et ponctuelle. Ce sont des aides sociales individuelles versées à titre de don.

L'attribution d'une prestation financière est faite sur la base de critères tels que le revenu minimal social de la région considérée et la situation familiale du demandeur. Les montants attribués ne couvrent pas la totalité des frais demandés mais constituent une contribution substantielle aux frais occasionnés par un séjour de vacances ou une activité de loisirs.

Date et lieux

L'action se déroulera cette fin de semaine dans plus de 20 points de vente à Genève : <https://www.croix-rouge-ge.ch/benevolat/liste-des-activites-benevoles/operation-mimosa-du-bonheur>.

Contacts médias

Stéphanie Lambert, Directrice générale de la Croix-Rouge genevoise
Tél. 076 616 66 59
s.lambert@croix-rouge-genevoise.ch

Fallen Monticelli, Chargée de communication du CPV - camps & centres aérés
Tél. 022 809 49 79
fallen.monticelli@camps.ch

Cécile Attardo, Responsable de Caritas Jeunesse
Tél. 022 708 04 06
cecile.attardo@caritas-ge.ch